

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 25 avril 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 37 / 2022

Objet de l'autorisation : Prolongation d'une bordure existante.

Nom et adresse du requérant : Madame Claudine Ley  
4, rue Charly Gaul  
L-4968 Schouweiler

Localisation de la construction : 4, rue Charly Gaul  
L-4968 Schouweiler  
Num.cad. 681 / 3362  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**